

janvier 2008

## DECLARATION O.G.M.

## DECLARATION IONISATION

Conformément aux dispositions de la nouvelle réglementation concernant les OGM 1829/2003 et 1830/2003 (\*) nous souhaitons vous informer que tous les produits fabriqués par la sté VANDEMOORTELE France, ne contiennent aucun ingrédient (\*\*) produit à partir d'organismes génétiquement modifiés. L'information contenue dans ce document, est, dans nos connaissances actuelles, vraie et précise.

D'autre part, l'ensemble des matières premières rentrant dans la composition de tous nos produits n'ont subi aucun traitement d'ionisation.

### **Toute information est valide jusqu'à nouvelle révision.**

Si vous avez quelques questions, n'hésitez pas à nous contacter.

VANDEMOORTELE IZEGEM NV  
Prins Albertlaan 12  
8870 IZEGEM  
Tel. (051) 33 22 11



Nele Union  
Quality Assurance Manager  
Vandemoortele Lipids and Dough Division.

(\*) *Règlementation CE 1829/2003 sur les organismes génétiquement modifiés et règlementation CE 1830/2003 concernant la traçabilité et l'étiquetage des produits issus d'OGM.*

(\*\*) *Les "ingrédients" sont définis dans les réglementations 1829/2003 et 1830/2003.*